

Aurait-on enfin tué la bête du Gévaudan ?

relevé par Patrick Martin - CdR

Extrait d'un procès-verbal fait par M. Antoine, au Besset, le 21 sept. dernier, sur la bête du Gévaudan.

Selon un procès-verbal que nous avons sous les yeux, il est probable que l'animal redoutable du Gévaudan a été tué. M. Antoine & plusieurs gardes-chasse qu'il a sous ses ordres, se rendirent le 19 septembre dernier, à l'Abbaye royale des Chazes en Auvergne*, à trois petites lieues du Besset & ayant appris que les loups y faisaient beaucoup de ravage, M. Antoine envoya reconnaître les bois de la réserve des Dames de l'Abbaye des Chazes. Après s'être assuré qu'il y avait dans ces bois un très grand loup, une louve & plusieurs louveteaux assez forts, il s'y transporta le 20, avec les gardes-chasse & quarante tireurs, habitants de la ville de Langeac & des paroisses voisines, fit investir les bois, en assignant à chacun son poste, & se plaça lui-même à un détroit, d'où il aperçut dans un sentier à la distance de cinquante pas ce grand loup qui lui présentait le côté droit & tournait la tête pour le regarder. Sur le champ M. Antoine lui tira un coup de derrière de sa canardière chargée de cinq coups de poudre, de trente-cinq postes à loup & d'une balle de calibre dont l'effort du coup le fit reculer deux pas ; le loup reçut la balle dans l'œil droit & toutes les postes dans le côté droit, tout près de l'épaule, il tomba aussitôt ; mais il se releva un instant après & revint sur lui en tournant & sans lui donner le temps de recharger son arme. Le Sieur Reinhard vint à son secours & tira un coup de sa carabine dans le derrière de l'animal qui était arrêté, & à dix pas de M. Antoine.

Après avoir reçu ce coup, l'animal fit encore vingt-cinq pas dans la plaine où il tomba raide mort. Cet animal avait trente-deux pouces de hauteur après sa mort, cinq pieds sept pouces & demi de longueur ; la grosseur de son corps était de trois pieds ; ses crocs, ses dents mâchelières & ses pieds ont paru des plus extraordinaires. Il pesait cent trente livres. Plusieurs personnes auxquelles on l'a représenté ont témoigné que c'était la même bête qui les avait attaquées, & on a cru reconnaître le coup de bayonnette qu'elle avait reçu le 11 du mois d'août dernier, lorsqu'elle attaqua les deux sœurs Valex.

Source : Affiches de Lyon du mercredi 2 octobre 1765.

* Abbaye de Bénédictines à Saint-Julien-des-Chazes, Haute-Loire.

- Épilogue : Le sieur Antoine de Beauterme, qui avait accompagné le sieur Antoine son père, est arrivé en poste avec le corps de ce loup & a eu l'honneur de le présenter au Roi le 1^{er} de ce mois. Les chasseurs les plus expérimentés ont jugé que c'était un véritable loup qui n'avait rien d'extraordinaire ni pour la taille ni pour la conformation (Gazette de France du 4 octobre 1765). Depuis la destruction du loup tué le 10 septembre dernier par le sieur Antoine, porte-arquebuse du Roi & lieutenant de ses chasses, personne n'a été attaqué par aucune bête carnassière dans le Gévaudan ni dans l'Auvergne ; ce qui fait juger que c'est ce même loup qui a fait les ravages dont ces provinces ont été affligées (Gazette de France du 25 octobre 1765).

- Rebondissement : On écrit d'Avignon qu'il a paru dans le Gévaudan une nouvelle bête féroce qui a déjà dévoré & blessé plusieurs personnes, et qui s'annonce avec les mêmes caractères que le loup qui a désolé si longtemps cette province (Gazette de France du 24 mars 1766).

P40140



Figure du monstre qui désole le Gévaudan (BnF-Gallica)

Cette bête est de la taille d'un jeune taureau, elle attaque de préférence les femmes et les enfants. Elle boit leur sang, leur coupe la tête et l'emporte. Il est promis 2 700 livres à qui tuerait cet animal.

Illustration HR : <http://gallica.bnf.fr/iiif/ark:/12148/btv1b84096673/f1/full/full/0/native.jpg>

Grands crus de Bourgogne millésime 1764

relevé par Patrick Martin - CdR

M. Jacquinot de Chasan, Conseiller en la Chambre des Comptes de Bourgogne, ayant dans ses caves à Dijon des vins de Vosne¹ premier climat de Bourgogne, les vignes qui produisent ce vin étant entre celles de la Romanée & au dessus du clos de Vougeau, donne avis qu'il peut remettre partie de ce vin de Vosne de la récolte de 1764 à 120 livres la feuillette qui contient plus de cent vingt bouteilles ; ou à vingt quatre sols la bouteille, ficelée, godronnée & étiquetée Vosne 1764 ; le tout pris dans ses caves à Dijon où l'on pourra écrire en droiture à M. Jacquinot de Chasan, rue des Bons Enfants, à Dijon. On pourra aussi s'adresser à Lyon, à M. Richard, rue Royale, maison Graffot, quai St. Clair ; à M. Jamet, grande rue Mercière, ou au Bureau d'avis.

Source : *Affiches de Lyon*, 10 avril 1766.

¹ D'après l'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, les climats distingués de Vône sont en 1778 la Romanée à M. le prince de Conti, le Richebourg à M. de Cronanbourg, la Tâche à M. Joly de Beuy, les Veroilles [actuellement Les Véroilles, classé premier cru de Chambolle-Musigny] à M. Jacquinot de Chasans, les Beaumont aux chanoines de Nuits. En 1766 un vin bouché du Beaujolais, dit excellent, se vend quant à lui 8 sols la bouteille du même millésime.